

AMALIA PLUS

Téléphone clientèle

Non connu

Site Internet

www.harmonie-mutualite.fr
www.prevadies.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

▶ Limites d'âge

- Décès : 80 ans à la souscription et 84 ans en fin de garantie
- IAD / PTIA : 80 ans à la souscription et 84 ans en fin de garantie

▶ Garanties proposées

- Capital décès, capital invalidité, doublement accidentel.

▶ Capital

- Montant : De 20 000 € à 200 000 €
- Augmentation possible : Oui
- Diminution possible : Oui
- Avance possible : Non

▶ Examen médical obligatoire (à partir de) : Néant

▶ Indexation des garanties : Oui

- Détail indexation : Peut intervenir au 1^{er} janvier de chaque année. Elle est fixée sur décision du conseil d'administration de Mutalis par référence à l'augmentation du point retraite AGIRC.

PRIME ANNUELLE (30 000 €, Décès / PTIA)

30 ANS	35 ANS	40 ANS	45 ANS	50 ANS	55 ANS	60 ANS	65 ANS
30.60€	40.32€	62.28€	104.40€	163.80€	246.24€	343.80€	515.88€

■ **Tarification :** Annuelle, en fonction de l'âge atteint

■ Frais

- Cotisation statutaire / Frais de dossier : Néant
- Frais de fractionnement : Néant

ASSISTANCE

- Pas d'assistance prévue au contrat.

VERDICT

Pour • Un contrat qui couvre le décès et la PTIA avec une adhésion possible jusqu'à 80 ans et une limite en fin de garantie à 84 ans. L'absence d'examen médical obligatoire. La revalorisation du capital est proposée. Des tarifs intéressants.

Contre • Les garanties proposées pourraient être plus nombreuses.

